

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 31 janvier 2011****MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : M. MARCHAND (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - M. EL HASSOUNI (pouvoir Mme POPARD) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. DUGOURD) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)
Membres absents : Mme POPARD - M. MASSON - M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI

OBJET**DE LA DELIBERATION****Dispositif d'aide au paiement de cotisations sportives - Attribution de subventions aux clubs**

Mme GARRET, au nom des commissions des sports et de la jeunesse, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 14 décembre 2009, le Conseil Municipal a décidé de mettre en œuvre un dispositif d'aide au paiement de cotisations sportives en faveur des familles dijonnaises dont les revenus mensuels sont inférieurs à 2 000 € et dont les enfants sont scolarisés dans les écoles primaires.

Les réductions, qui prennent effet lors de l'inscription, peuvent varier de 25 à 100 % du coût initial, en fonction du niveau de revenus et dans la limite d'une cotisation par enfant dans un club sportif dijonnais.

Dans ce cadre, cent-quarante-quatre familles ont déposé un dossier. Trente-huit dossiers ne répondant pas aux critères d'éligibilité (dépassement du revenu plafond, enfant scolarisé à l'école secondaire, club sportif non dijonnais), ce sont cent-six familles qui ont reçu un coupon de réduction offrant ainsi la possibilité à cent-trente-quatre enfants dijonnais d'accéder à une pratique sportive. Au final, quatre-vingt d'entre eux se sont présentés dans un club afin d'y adhérer.

Au moment de la prise des inscriptions, les clubs ont appliqué immédiatement, sur présentation du coupon présenté par la famille, la réduction correspondant au prix de la cotisation sportive.

A l'issue de cette période, vingt-neuf associations ont présenté une demande de subvention auprès de la Ville pour compenser la perte de recettes engendrée par la mise en œuvre de ce dispositif, pour un montant total de 5 640 €.

Il est proposé de répondre favorablement à leur demande, selon la répartition figurant dans le document annexé au présent rapport.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir:

1 - décider l'octroi de subventions aux associations sportives associées à la mise en œuvre du dispositif d'aide au paiement de cotisations sportives, selon les modalités proposées;

2 - dire que les montants des subventions qui seront ainsi accordées seront prélevés sur les crédits du budget 2011 de la Ville.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PUBLIÉ LE 8/02/2011



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 4 FEV. 2011



ANNEXE AIDE AU PAIEMENT DE COTISATIONS SPORTIVES

	ASSOCIATIONS	Nombre de coupons	Montant de la subvention
1	Alliance Dijon Natation	12	506,25 €
2	Union Sportive des Cheminots Dijonnais section "Football"	9	675,00 €
3	Cercle Sportif Laïque Dijonnais	7	389,50 €
4	Judo Club Dijonnais	5	240,00 €
5	Cercle Hippique Dijonnais	4	267,50 €
6	J.D.A Dijon Basket	4	196,25 €
7	Football Club Dijon Parc	4	275,00 €
8	ASPTT Dijon section "Natation"	3	265,50 €
9	Club des Patineurs et Hockeyeurs Dijonnais	3	201,00 €
10	Judo Dojo de Bourgogne	3	181,25 €
11	ASPTT Dijon section "Escrime"	3	362,50 €
12	ASPTT Dijon section "Football"	2	82,50 €
13	Association Sportive de la Fontaine d'Ouche	2	165,00 €
14	Association Stade Dijonnais Côte d' Or	2	195,00 €
15	Alliance Dijon Gym 21	2	280,00 €
16	Dijon U.L.F.E	2	90,00 €
17	Street Riders	2	171,00 €
18	ASPTT Dijon section "Canoë-kayak"	1	92,25 €
19	ASPTT Dijon section "Karaté"	1	102,00 €
20	Aïkidojo Dijon	1	37,50 €
21	Dijon Gym	1	140,00 €
22	Union Sportive des Cheminots Dijonnais section "Tennis"	1	176,00 €
23	Centre Social des Grésilles	1	32,00 €
24	Karaté Club Dijonnais	1	37,50 €
25	Karaté Arts Martiaux Dijon	1	66,50 €
26	Dadolle ASPTT Dijon 21	1	22,50 €
27	Union Sportive des Cheminots Dijonnais section "Karaté"	1	173,00 €
28	Dijon Mousquetaires	1	60,00 €
29	ASPTT Dijon section "Tennis"	1	157,50 €
	TOTAL	81	5 640,00 €